



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés:

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

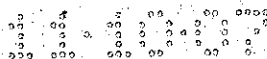
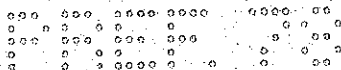
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2007.10.16 - Avenant n°2 à la convention de la ligne 262.

□ M. DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.



Le 1^{er} janvier 2006 la convention liant la société automobile de la vallée de Chevreuse (SAVAC) et Versailles Grand Parc a été renouvelée pour une durée de 8 années. Une contribution financière plafonnée à 58 025 Euros TTC par an (coût 2006) permet un renforcement de l'offre de transport sur la commune de Buc.

Il est proposé que le service soit également renforcé sur la commune de Toussus-le-Noble à raison de

- trois courses par jour dans le sens Toussus-le-Noble / Versailles à 10h29, 13h57 et 14h57,
- six retours par jour dans le sens Versailles / Toussus-le-Noble à 13h00, 13h35, 15h00, 18h32, 20h27 et 20h57.

Cette modification engendrerait 9 585 km supplémentaires par an et une majoration du plafonnement de la contribution financière de Versailles Grand Parc au comblement du déficit de la ligne de 7 078,52 euros TTC par an (valeur 2007).

La modification du service pourrait prendre effet le 8 octobre 2007.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire :

- 1) décide d'approuver l'avenant n°2 à la convention de la ligne 262,
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et les actes afférents,
- 3) dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

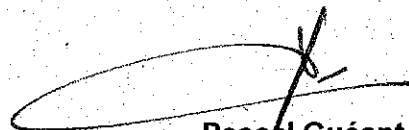
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

